

Arrêté n° 3 portant modification de la composition du comité social d'administration

**ARRETE PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE SOCIAL
D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique,

Vu le décret n° 2008-370 du 18 avril 2008 modifié organisant les conditions d'exercice des fonctions, en position d'activité, dans les administrations de l'Etat,

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020, relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,

Vu le décret n°2024-1038 du 6 novembre 2024 relatif aux dispositions réglementaires des livres Ier et II du code général de la fonction publique

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n°2022/05/03-03-CA du Conseil d'administration en date du 3 mai 2022 relative à la création du Comité social d'administration (CSA) d'Aix-Marseille Université et à la fixation des parts respectives de femmes et d'hommes au sein du Comité,

Vu l'arrêté électoral modifié en date du 10 octobre 2022 relatif à l'élection des représentants des personnels à la commission paritaire d'établissement des personnels d'Aix-Marseille Université,

Vu l'arrêté de proclamation des résultats en date du 9 décembre 2022 relatif aux scrutins du 8 décembre 2022,

Vu l'arrêté portant modification de la composition du comité social d'administration du 6 mai 2024,

Considérant que suite à la fin de mandat de Monsieur Romain HINET-DEBAIN, membre élu suppléant au sein du CSA (liste CGT-SUD) en date du 31 août 2024, la CGT-SUD a désigné Madame Laure DENOIX, en date du 17 décembre 2024 ;

Considérant que suite à la fin de mandat de Madame Michelle RIERA, membre élue titulaire au sein du CSA (liste l'UNSA Education), en date du 31 décembre 2024, l'UNSA Education a désigné Monsieur Georges RELJIC en tant que titulaire et Madame Cécile MERLE en tant que suppléante, en date du 13 janvier 2025 ;

ARRÊTE

Article 1 : Le remplacement de Monsieur Romain HINET-DEBAIN est assuré par Madame Laure DENOIX en tant que suppléante pour la durée du mandat restant à courir.

Article 2 : Le remplacement de Madame Michelle RIERA est assuré par Monsieur Georges RELJIC en tant que titulaire pour la durée du mandat restant à courir.

Article 3 Le remplacement de Monsieur Georges RELJIC est assuré par Madame Cécile MERLE en tant que suppléante pour la durée du mandat restant à courir.

En conséquence, à compter du 13 janvier 2025, la composition du CSA (représentants du personnel) est la suivante :

Arrêté n° 3 portant modification de la composition du comité social d'administration

FSU	
Membres titulaires	Membres suppléants
Alain FERRARINI	Guylaine MOLINA
UNSA Education	
Membres titulaires	Membres suppléants
Carole SIRET Jean-Laurent GARDAREIN Georges RELJIC	Cécile MERLE Patricia COUMBARAS Laurence BALY
CGT SUD	
Membres titulaires	Membres suppléants
Amandine RENAULT Christophe DEMARQUE	Laure DENOIX Delphine CAVALLO
FO ESR	
Membres titulaires	Membres suppléants
Linda DJOUABLI	Hélène AURIGNY
SGEN-CFDT	
Membres titulaires	Membres suppléants
Fathia TIR Pierre-Yves DUFEU Taoues KANES	Jean-Luc BOUDENNE Nicolas AUBERT Daniela BANARU

Article 4 : Les autres dispositions de l'arrêté de composition du CSA, en date du 13 janvier 2023 restent inchangées.

Article 5 : Le présent arrêté prend effet à compter du 13 janvier 2025.

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 13 janvier 2025

Le Président d'Aix-Marseille Université,


Eric BERTON